

Maison thérapeutique de 7 places à Antony

Les appartements communautaires sont des structures alternatives visant à faciliter la resocialisation à travers la cohabitation de plusieurs patients, tout en travaillant l'autonomisation de chacun avec la mise en place de soins spécifiques individualisés.

La Maison Thérapeutique est une structure d'hébergement thérapeutique située à Antony, d'une capacité de 7 places.

L'objectif de cette structure est de permettre à chaque résident un retour progressif à une insertion sociale et à une vie dans la cité. C'est une alternative à l'hospitalisation à temps plein, mais aussi un lieu de soins pour progresser dans son autonomie et réintégrer la sphère sociale.

Les résidents sont ainsi amenés à développer une autonomie résidentielle, qui leur permettra à la sortie, d'accéder à un hébergement protégé. Ils sont aussi invités à construire un projet de réinsertion au travail, pouvant aller du milieu protégé au milieu ordinaire, en passant par des formations.

Le mode de vie est communautaire avec une présence discontinue de soignants. Cela instaure des solidarités entre résidents, mais aussi des temps de vie "responsables", où le groupe peut se gérer sans le soignant (notamment la nuit).

Fonctionnement

Les résidents sont atteints de troubles psychotiques stabilisés. Ils doivent être en hospitalisation libre et adhérer au projet résidentiel. Ils doivent avoir des capacités d'autonomie acquises à leur admission :

- Acheter leur traitement et si possible le préparer seul
- Gérer leur rendez-vous médicaux au CMP ou avec leur médecin traitant
- Se repérer dans le temps et l'espace et prendre les transports en commun
- En journée, les résidents doivent avoir des activités planifiées entre 9h et 16h30 (horaires où la maison thérapeutique est fermée). Ces activités peuvent être des soins en HDJ ou en ESAT ou encore une formation.

Les modalités d'admission

La demande d'admission émane du psychiatre et de l'équipe référente du patient. L'ensemble des patients soignés à Erasme peuvent bénéficier de cette prise en charge. Les patients admis doivent répondre à des critères cliniques et avoir un suivi social sur leur secteur d'origine. Le résident est invité à prendre un médecin généraliste pour les pathologies somatiques.

Une période d'essai est mise en place après acceptation de la demande. Un essai en 3 étapes :

- Sur une journée le week-end
- puis un week-end avec une nuit sur place
- puis un week-end avec 2 nuits

Une évaluation est effectuée par l'équipe qui décide alors de l'admission, si le résident est adapté à la structure. Avant l'admission, le résident est invité à signer le règlement intérieur dont le respect est une condition de maintien à la maison thérapeutique.

Les modalités de prise en charge

Elles s'articulent autour de deux axes :

- La gestion quotidienne de la vie (ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas, organisation des sorties)
- La dimension relationnelle et le travail autour des liens que les patients tissent entre eux

L'un et l'autre s'appuient sur la responsabilisation progressive adaptée à chaque patient en fonction du moment de leur histoire.

Référent:

Médecin responsable (par intérim) :

Dr Agnès Metton

Secteur :

[92G20](#)

Documents

- [Plaquettes d'information Maison Thérapeutique Antony - EPS Erasme](#) (97.38 Ko)